

La lettre du maire

Mars 2017

N°7

Crégy-lès-Meaux

Enfance

La facture des N.A.P. en question

La presse écrite locale, s'est fait l'écho d'une décision prise à l'unanimité en Conseil municipal, le 20 février, de demander une participation financière aux familles pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Une délégation de parents d'élèves s'est manifestée en mairie le 1^{er} mars pour s'étonner et réclamer le maintien de la gratuité. Elle a été reçue par mon adjointe aux Affaires scolaires et périscolaires.

Explications

De quoi s'agit-il ? De trois heures d'activités hebdomadaires, dispensées hors temps scolaire, dans le cadre des nouveaux rythmes prévus par la loi de 2013, à la charge des communes.

La municipalité ayant augmenté le taux des impôts locaux en 2009, la perspective d'une nouvelle majoration, préconisée par le Président de l'association des parents d'élèves pour financer les NAP (cf Le Parisien du 22 février dernier), n'a jamais été envisagée.

Déjà, la taxe foncière augmentée de 15% sur la part départementale et de 3% au profit de l'agglomération représentent au total un coût supplémentaire, compris entre 150 et 400€ par foyer crégysois.

J'ai toujours affirmé que les NAP resteraient gratuites tant que nos finances nous le permettraient.

Mais hélas, pour équilibrer le budget 2017, trouver de nouvelles ressources financières sans diminuer



les prestations offertes aux administrés s'avère nécessaire. La décision de faire payer une participation aux bénéficiaires des NAP, au même titre que les animations périscolaires déjà en place, a été prise : 2,75€ par enfant par semaine.

Le véritable coût du secteur scolaire et périscolaire

Pourquoi cibler les NAP ? Concrètement depuis leur mise en place en septembre 2014, la charge financière pour la commune s'élève à 256 000€ pour les frais de personnel et l'achat de matériels. Pour 2017, les dépenses liées au secteur scolaire et périscolaire représentent 881 795€ soit 14% du budget de fonctionnement. La commune participe à hauteur de 35€ par enfant pour les fournitures scolaires, subventionne à hauteur de 23 995€ les



écoles pour leurs sorties et autres frais annexes.

En investissement, la municipalité a poursuivi une politique de réhabilitation et d'amélioration des bâtiments scolaires. Voici les principales réalisations sur 2016 et les projets à réaliser en 2017 (voir au verso).

Réalisations 2016 :

- Un plancher, au-dessus de la salle D de l'école Rostand offre une nouvelle pièce de 50 m² pouvant accueillir des activités pour les NAP. Coût de cet aménagement : 35 000€.
- La cour de l'école Jean-Rostand entièrement refaite pour un montant de 97 000€
- La réfection d'une partie de la toiture de l'école du Blamont (1^{ère} tranche) : 33 000€
- La rénovation d'un bloc sanitaire à l'école maternelle Jacques-Tati : 40 000€
- Le remplacement de portes d'évacuation à l'école maternelle Jacques-Tati : 21 800€

Malgré la baisse des dotations de l'Etat qui se chiffre à 200 000€ depuis 2013, la municipalité n'a jamais réduit ses efforts pour les écoles et le bien-être des enfants. Je ne pensais pas, qu'avec tout ce que nous avons fait et ce que nous faisons pour nos écoles, l'initiative de demander aux parents 2,75€ pour trois heures d'activités hebdomadaires, puisse soulever un tel émoi. N'étant pas fermé à la négociation et si la gratuité reste la seule revendication des parents d'élèves, j'invite tout à chacun à me proposer des solutions pour continuer à assurer les NAP tout en préservant l'équilibre financier communal.

Cependant, les résultats des prochaines échéances électorales pourraient encore changer la donne. Ce pourra être un autre débat qui viendra en temps et en heure.

Le maire, Gérard Chomont.



Réalisations à venir en 2017 :

- Construction d'une école maternelle avec trois classes. Extension de l'école élémentaire (deux classes) et du restaurant scolaire du Blamont, dont les travaux débuteront cet été. Coût : 3,3 millions d'euros, financés sans emprunt.
- Création d'un second plancher à l'école Jean-Rostand : 16 000€.
- Fin de la réfection de la toiture de l'école du Blamont (2nde tranche) et pose de volets roulants : 31 800€
- Réfection totale de trois classes à l'école Jean-Rostand et changement de fenêtres : 49 400€
- Réfection de la toiture de l'école maternelle Jacques-Tati (2nde tranche) : 43 500€